

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

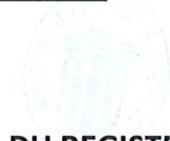
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 24 avril 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 08), Isabelle GUERY (arrivée à 18 H 08), Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 4-2 05

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Procurations	0
Votants	12

OBJET : COMMUNE – REVERSEMENT ABATTEMENT CASINO – CRÉDIT D'IMPÔT – SAISON 2023 / 2024.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que JOA CASINO verse à Ax Animation une contribution de 50 000 € au titre des manifestations artistiques de qualité. Cette contribution génère un crédit d'impôt d'un montant de 38 500 € pour le casino. La commune ayant perçu 146 334 € au titre des impôts versés par le casino pour la saison 2023 /2024, la part communale du crédit d'impôt à rembourser au casino s'élève à 11 144 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'émettre un mandat de paiement au profit de JOA CASINO d'un montant total de 11 144 €. La dépense sera imputée à l'article 7398 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : D'AUTORISER l'émission d'un mandat de paiement au profit de JOA CASINO d'un montant total de 11 144 €.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le maire à signer tous documents afférents.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

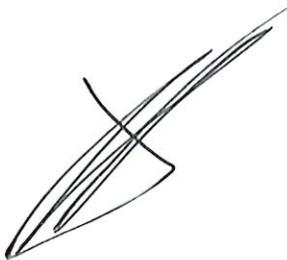
Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 3 mai 2025

Le maire

Dominique FOURCADE



La secrétaire de séance

Valérie ADEMA

